

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022

Etaient présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD

Etaient absents représentés : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;

Etaient excusés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

**Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 11**

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0**

Délibération N°2022-02-17 - Affectation du résultat 2021 - Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif 2021 du Budget Principal SMIDDEST, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif 2021 du Budget Principal SMIDDEST fait apparaître un excédent de fonctionnement de 73 499.20 € et un excédent d'investissement de 170 512.61 € ;

Après discussion et à l'unanimité, le comité syndical décide :

Article unique : d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :	- 66 435.25 €
B Résultats antérieurs reportés :	+ 139 934.45 €
Résultat à affecter = A+B	+ 73 499.20 €

Solde d'exécution d'investissement

D Résultat de l'exercice	- 2 058.44 €
E Résultats antérieurs R001 :	+ 172 571.05 €
Excédent de financement = D + E	+ 170 512.61 €

1) report excédent en fonctionnement R002 :+ 73 499.20 €

2) report excédent en investissement R001:+ 170 512.61 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022.

La Présidente
Françoise DE ROFFIGNAC

SMIDDEST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306310-20220323-2022_02_17-BF